

Pour diffusion immédiate  
Le 3 février 2006

n° 06-027

## **Balade d'abord, tchin tchin ensuite**

WHITEHORSE – La Société des alcools du Yukon et les autres sociétés canadiennes des alcools aimeraient rappeler aux motoneigistes de s'amuser mais de ne pas consommer d'alcool avant que leur balade ne soit terminée. Ils espèrent sensibiliser ces derniers avec le lancement de la phase deux de leur campagne publicitaire.

Il s'agit de la deuxième campagne saisonnière d'une série de trois destinées à mettre en valeur l'importance de ne pas boire lors de la pratique de sports motorisés. Le lancement de la campagne est en temps opportun puisque selon les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé, plus d'accidents impliquant des motoneiges surviennent en février.

Au Canada, plus de 40 % des blessures traitées à l'urgence des hôpitaux sont en lien avec la motoneige et l'alcool est en cause dans près de la moitié des cas, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans.

« La consommation d'alcool responsable doit aussi être mise en pratique lors de la conduite de véhicules de plaisance », a déclaré Jim Kenyon, ministre de la Société des alcools du Yukon. « Comme nous le savons tous, le Yukon est un excellent endroit pour pratiquer la motoneige, et nous voulons simplement rappeler à la population de conduire ces véhicules prudemment et de ne pas consommer d'alcool avant d'avoir terminé l'activité. »

Afin de réduire les risques d'accident, il est primordial que le public soit sensibilisé et qu'il accepte de ne pas boire et conduire en même temps. Les motoneiges sont des véhicules et les lois concernant l'alcool au volant s'y appliquent.

La Klondike Snowmobile Association (KSA) est du même avis.

« Au même titre que l'Association canadienne des sociétés des alcools et la Société des alcools du Yukon, nous aimerions rappeler aux motoneigistes que la consommation d'alcool affaiblit le jugement et la capacité de conduire un véhicule prudemment », a expliqué Mark Daniels, le président de la KSA. « Nous encourageons les gens à profiter des sentiers et des montagnes, mais en tant que conducteur averti. »

Vous pourrez trouver la deuxième affiche dans les magasins de vins et spiritueux ainsi que dans diverses entreprises fréquentées par les amateurs de motoneige. Il est possible de télécharger l'affiche sur le site Web de la Société des alcools au [www.ylc.yk.ca](http://www.ylc.yk.ca).

Renseignements :

Peter Carr  
Conseiller en communications  
Conseil des ministres  
(867) 667-8688  
[peter.carr@gov.yk.ca](mailto:peter.carr@gov.yk.ca)

Nathalie Harwood  
Conseillère en communications  
Société des alcools du Yukon  
(867) 667-5075  
[nathalie.harwood@gov.yk.ca](mailto:nathalie.harwood@gov.yk.ca)